

L'association gestionnaire

GPA est un groupement associatif « loi 1901 », gestionnaire de la structure CAP'VERS.

Président : Philippe MARSAULT

Directeur Général : Philippe BONNET

Adresse : 11 rue de la Convention - 79000 NIORT

Téléphone : 05 49 24 20 88

Email : accueil@gpa-asso.fr

La structure

CAP'VERS - structure multi-accueil petite enfance

Adresse : 93 rue des Quatre Marie - 79410 ECHIRE

Email : capvers@gpa-asso.fr

Tel : 05.49.32.00.76

Directrice de la structure : Aline GABELLIC

Directrice adjointe de la structure : Marie CHATELIER

CAPACITE D'ACCUEIL :

La structure accueille depuis le 1^{er} janvier 2018, 27 enfants simultanément, un tiers des places est réservé aux enfants souffrant de maladie chronique et/ou en situation de handicap.

Vous pouvez inscrire votre enfant à temps partiel ou à temps complet, ou occasionnellement.

Sont prioritaires les enfants en situation de handicap et les enfants domiciliés à Echiré, Saint Gelais, Saint Maxire.

HORAIRES D'OUVERTURE :

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.

Les périodes de fermeture sont :

- 3 semaines du mois d'août et 2 semaines pour les vacances de fin d'année.
- 2 jours par an la structure ferme ses portes pour que l'équipe puisse bénéficier de journées de formation.
- Lors de weekends prolongés, la structure peut être amenée à fermer si le nombre d'enfants est inférieur à 10.

Nous prévenons en avance les familles des jours de fermetures afin qu'ils puissent s'organiser.

LA PARTICIPATION FINANCIERE :

Le barème de la participation des familles est défini par la Caisse d'Allocations Familiales. Il correspond à quotient familiale de l'année N - 2 (par exemple pour un tarif horaire de 2021, les revenus retenus seront ceux de 2019). Le prix horaire comprend les repas (sauf si allergie, régime spécial ou lait spécial) et les couches.

Merci de nous transmettre vos revenus mensuels ainsi que votre numéro allocataire CAF. Toutes les informations transmises restent strictement confidentielles. Seule les membres de la direction de la structure sont habilités à les utiliser.

CONTRAT :

Vous pouvez choisir un accueil régulier, par demi-journée ou journée, ou un accueil occasionnel par demi-journée.

Le contrat définira des horaires de présence.

Pour une préinscription, aucun contrat n'est signé.

Les Axes forts du Projet

L'INCLUSION :

Depuis l'ouverture en 2012, CAP'VERS a un tiers de ses places réservées aux enfants en situation de handicap et/ou souffrant de maladie chronique. Pour l'enfant en situation de handicap, comme pour les autres enfants, c'est une occasion d'être confrontés à la différence et de la vivre. L'équipe accueille les enfants différents quel que soit le handicap et/ou la maladie jusqu' à l'âge de 6 ans selon la dérogation.

REFERENCE :

Ce terme de "réfèrent" définit la personne qui sera votre interlocuteur privilégié de l'enfant et de la famille, ainsi que de l'équipe à leur sujet. Il pourra accompagner votre enfant à CAP'VERS (soins, repas, changes, sommeil, etc.).

Le réfèrent instaure une relation de confiance.

ADAPTATION :

Votre enfant ne connaissant ni l'équipe, ni les locaux, il est préférable de faire une période d'adaptation pendant environ 15 jours, progressivement le temps d'accueil devient plus important.

C'est le moment où vous rencontrerez la personne référente de votre enfant. Votre présence partielle est nécessaire les premiers jours. Chaque adaptation se fera au rythme de l'enfant et de ses parents.

MOTRICITE LIBRE :

Le "concept" de motricité libre est une approche plus respectueuse des rythmes de développement de l'enfant. L'enfant porte en lui un "programme" moteur qui va lui permettre de passer d'une étape à une autre sans heurt et sans difficulté majeure, de sa propre initiative grâce aux jeux libres et de l'activité autonome. L'adulte apprend à l'enfant à se faire confiance et à lui laisser le temps d'agir et de réagir.

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à contacter la direction de CAP'VERS (capvers@gpa-asso.fr).